

DENONCIATION D'OPTION POUR LA DEDUCTION DU REVENU IMPLICITE DU CAPITAL FONCIER

Article 68 de la loi de Modernisation Agricole n° 95-95 du 1er février 1995.

Matricule :
Dossier suivi par :
☎ :

Le présent imprimé est conçu pour l'application de la dénonciation de l'option pour la déduction du revenu implicite du capital foncier prévue par la loi de modernisation de l'agriculture n° 95-95 du 1^{er} février 1995 (article 68) et le décret n° 95-1118 du 19 octobre 1995 (article 1^{er}).

IMPORTANT :

Le présent imprimé doit impérativement être communiqué à la Mutualité Sociale Agricole **au plus tard de 30 juin** pour prendre effet pour le calcul des cotisations de l'année en cours.

Je soussigné, dénonce l'option que j'ai précédemment souscrite auprès de la Mutualité Sociale Agricole (en application de la loi de modernisation de l'agriculture n° 95-95 du 1^{er} février 1995 (article 68) et le décret n° 95-1118 du 19 octobre 1995 (article 1^{er}).

Fait à : _____, le : _____.

Signature

La loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.